

Plan d'action environnemental de la Ville de Saint-Jérôme

2024-2026

Adopté par le conseil municipal le 21 novembre 2023



Mot du maire

Les gestes que nous posons aujourd'hui détermineront l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants. Chacune de nos décisions doit être réfléchi en fonction des générations futures. Nous ne pouvons faire autrement. C'est donc avec fierté que nous vous présentons le Plan d'action environnemental de la Ville de Saint-Jérôme 2024-2026. Cette feuille de route nous guidera au cours des trois prochaines années.

Maintenant plus que jamais, la Ville de Saint-Jérôme est motivée à placer l'environnement au centre de ses préoccupations. C'est ce que démontre, d'ailleurs, l'adoption de la première politique environnementale et de son plan d'action.

Les éléments présentés dans ce plan démontrent notre ambition de préserver ce que nous avons de plus précieux, comme nos milieux naturels et hydriques, dont la rivière du Nord fait partie.

Ce plan d'action témoigne de notre engagement à protéger l'environnement et à faire de notre ville un exemple de développement durable.



Marc Bourcier
Maire de Saint-Jérôme

Mot des membres de la commission de l'environnement

Fruit d'un engagement collectif important et d'un travail de collaboration entre le Service de l'environnement et l'ensemble des services de la Ville, ce plan tient compte des réflexions et des analyses des différentes parties prenantes, dont font partie les citoyens, les organismes et les entreprises de Saint-Jérôme. Il permettra à la Ville de mieux orienter ses actions au cours des prochaines années.

Je salue le travail de l'ensemble des personnes engagées dans la réalisation de ce plan d'action. Je remercie tout particulièrement les citoyens et les représentants des organismes et des entreprises qui ont fait part de leurs idées à la Ville lors de la consultation publique menée à l'été 2023.

Grâce à ce plan, Saint-Jérôme se donne les moyens de préserver les milieux naturels et la biodiversité, de réduire les matières résiduelles et les gaz à effet de serre et d'assurer son adaptation aux changements climatiques.



Ronald Raymond
Conseiller municipal



Mario Fauteux
Conseiller municipal



TABLE DES MATIÈRES

La démarche	5
Les actions par thématique.....	6
1. Milieux naturels, biodiversité et aménagement du territoire.....	6
2. Milieux hydriques et eau potable	7
3. Matières résiduelles et consommation responsable	8
4. Émissions de GES et consommation d'énergie.....	9
5. Adaptation aux changements climatiques.....	10
6. Gestion écoresponsable et saine gouvernance	11



La démarche

La protection de l'environnement est une valeur de plus en plus importante tant pour la population que pour le personnel municipal. Afin de répondre à cet impératif, la Ville de Saint-Jérôme a créé, à l'automne 2022, le Service de l'environnement. Alors qu'il venait d'être mis sur pied, ce service se retrouvait rapidement à prendre le pouls des enjeux auxquels il devrait s'affairer. C'est donc dans le but de structurer ses activités et de répondre aux priorités de la population et des autres services municipaux qu'il a entamé une démarche qui l'a conduit à élaborer une politique environnementale et un plan d'action.

La définition des enjeux et des orientations

Brosser le portrait des enjeux auxquels fait face la Ville de Saint-Jérôme et des outils existants a été, sans aucun doute, le point de départ de ce processus. La politique environnementale a ainsi permis de définir la vision de la Ville de Saint-Jérôme de demain et de choisir des engagements pour maintenir un patrimoine naturel sain et adopter des pratiques écoresponsables.

La consultation de la population

Soucieuse que la politique et le plan d'action reflètent les préoccupations de sa population, la Ville de Saint-Jérôme a déployé les moyens nécessaires pour permettre aux différents groupes de se faire entendre. Amorcée par un événement portes ouvertes, la consultation citoyenne s'est poursuivie en ligne durant plusieurs semaines. Ainsi, les sondages, les mémoires et la boîte à idées ont permis de recueillir plusieurs centaines de commentaires, de suggestions ou de préoccupations. Ces éléments ont été compilés et organisés.

Le choix des actions

Les actions retenues relèvent de deux considérations principales, soit les besoins organisationnels et les demandes des citoyens. La première vise à outiller la Ville pour combler les lacunes les plus urgentes et à soutenir les différents services municipaux dans l'aspect environnemental de leurs opérations. La deuxième tient compte de la récurrence élevée de certaines actions proposées par les citoyens qui leur confère un caractère prioritaire. Chaque action proposée a été soigneusement étudiée, mais toutes ne pourront être réalisées au cours des trois prochaines années.

Plusieurs actions importantes doivent également faire l'objet d'une planification pour laquelle l'acquisition de données est nécessaire. C'est pourquoi elles font plutôt l'objet de plans directeurs. Ces derniers visent à connaître l'état des lieux et à structurer les futures interventions. Les plans à venir dicteront, à leur tour, de nouvelles actions. Elles seront intégrées dans une prochaine planification.

En somme, ce plan d'action traduit la volonté de la Ville de Saint-Jérôme de s'outiller adéquatement pour protéger l'environnement. Ce plan se concrétisera par des investissements de près de 3,7 M\$ sur trois ans.

Les actions par thématique

1. Milieux naturels, biodiversité et aménagement du territoire

Objectifs :

- Conserver et connecter les milieux naturels d'intérêt
- Améliorer l'état des milieux dégradés
- Diminuer les émissions de contaminants dans l'environnement

ACTIONS	
1.1.	Se doter d'outils pour conserver et mettre en valeur les milieux naturels qui ont un intérêt écologique, social et économique élevé
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan directeur des milieux naturels
1.2.	Réaliser des activités pour favoriser la biodiversité dans les milieux bâtis
	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer les permis d'abattage d'arbres • Distribuer des arbres, des semences et d'autres végétaux à la population et créer une plateforme d'échanges entre citoyens • Pratiquer la tonte différenciée • Favoriser la biodiversité dans les pelouses (pelouses écologiques) • Encourager l'agriculture urbaine
1.3.	Planifier la plantation d'arbres et d'autres végétaux sur les terrains municipaux et privés pour augmenter la canopée et créer des corridors écologiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan de foresterie urbaine • Resserrer la réglementation pour obliger la plantation d'arbres
1.4.	Se doter d'outils pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan d'intervention

1.5.	Modifier les pratiques qui impliquent l'utilisation de substances contaminantes
	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un plan de gestion des fondants et des abrasifs hivernaux, notamment en bordure des lacs et des cours d'eau • Évaluer les alternatives au déploiement de feux d'artifice • Cibler des actions pour réduire les pesticides utilisés à des fins esthétiques

Indicateurs et cibles :

- Réalisation des plans d'action identifiés
- Conservation à l'état naturel de 30 % de la superficie des nouveaux quartiers industriels

2. Milieux hydriques et eau potable

Objectifs :

- Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides et hydriques
- Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable

ACTIONS	
2.1.	Se doter d'outils pour protéger la qualité des milieux hydriques
	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les cours d'eau à prioriser dans une prochaine mise à jour du plan directeur • Réaliser un plan de protection des lacs
2.2.	Documenter la qualité de l'eau du réseau hydrographique et en effectuer un suivi
	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à un programme d'échantillonnage d'eau de la rivière du Nord et de ses tributaires pour en déterminer la qualité
2.3.	Appliquer et encourager les meilleures pratiques en lien avec le retour des eaux dans leur milieu
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan de gestion des eaux de pluie et de ruissellement • Effectuer un suivi auprès des industries pour s'assurer de l'innocuité de leurs rejets dans le milieu • Développer un programme d'inspection et de mise aux normes des installations septiques
2.4.	Se doter d'outils pour améliorer l'état des bandes riveraines
	<ul style="list-style-type: none"> • Étendre la réglementation sur les bandes riveraines à certains milieux humides isolés • Mettre en place un programme de sensibilisation, d'inspection et de revégétalisation ainsi que des mesures incitatives pour la restauration des bandes riveraines

2.5.	Mettre en place des moyens pour réduire la consommation d'eau potable
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour le plan d'économie d'eau potable • Modifier la réglementation visant à réduire l'arrosage • Augmenter la surveillance en lien avec l'utilisation de l'eau • Installer des compteurs d'eau dans tous les ICI (institutions, commerces, industries) et dans 380 résidences selon la réglementation en vigueur • Optimiser les opérations de recherche des fuites
2.6.	Se doter d'outils pour s'assurer de maintenir le bon fonctionnement du réseau d'aqueduc et des stations de pompage et l'innocuité de l'eau
	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter un plan d'action par rapport à la présence de plomb dans l'eau potable

Indicateurs et cibles :

- Réalisation des cinq plans établis
- Suivi annuel des rejets de 100 % des ICI identifiés au plan directeur et de 200 installations septiques
- Se conformer aux objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

3. Matières résiduelles et consommation responsable

Objectifs :

- Réduire la quantité de matières résiduelles générées
- Optimiser les performances de la collecte sélective et de la collecte de matières organiques

ACTIONS	
3.1.	Modifier les pratiques internes de manière à appliquer la hiérarchie des 3RV
	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le virage numérique pour réduire la consommation de papier • Déployer des îlots de récupération dans les bâtiments et les lieux des événements • Établir des normes pour réduire l'utilisation des produits à usage unique (verres, bouteilles, ustensiles, etc.)
3.2.	Mettre en place des services et des mesures incitatives ou réglementaires pour optimiser la proportion de matières détournées des sites d'enfouissement
	<ul style="list-style-type: none"> • Subventionner l'achat de produits durables (couches, produits d'hygiène, etc.) • Encadrer les activités générant des résidus de construction, de rénovation et de démolition notamment par l'adoption d'une réglementation appropriée • Offrir un service de collecte et de récupération des encombrants et des réfrigérants

3.3.	Instaurer des moyens facilitant la consommation responsable et la bonne gestion des matières résiduelles
	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'organisation des ventes-débarras • Encourager et faciliter le prêt de biens entre personnes (plateformes d'échanges)
3.4.	Optimiser les services de collecte en place
	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir le service de collecte des matières organiques aux ICI • Offrir le service de collecte des matières organiques aux habitations de neuf logements et plus
3.5.	Se doter d'outils favorisant l'économie circulaire
	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'établissement de partenariats entre les organismes pour le partage des textiles collectés et leur mise en valeur localement • Installer des conteneurs dédiés aux textiles sur le territoire • Développer un outil pour répertorier les résidus industriels et faciliter le maillage entre industries

Indicateurs et cibles :

- Réduction de 10 % de matières résiduelles générées annuellement par habitant par rapport aux données de 2022
- Valorisation de 50 % des matières résiduelles par rapport aux données de 2022

4. Émissions de GES et consommation d'énergie

Objectifs :

- Réduire les émissions de GES
- Réduire la consommation d'énergie

ACTIONS	
4.1.	Réaliser un bilan des émissions municipales de GES
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan des émissions corporatives et territoriales de GES
4.2.	Mettre en place des mesures incitatives favorisant la mobilité durable du personnel
	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des avantages aux utilisateurs de moyens de transport durables • Offrir un service de transport alternatif entre les bâtiments municipaux
4.3.	Développer des outils favorisant la sobriété énergétique
	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger les meilleures pratiques des promoteurs et promouvoir les subventions disponibles pour améliorer le bilan énergétique des bâtiments auprès d'eux • Intégrer les meilleures pratiques d'écoconstruction lors de la construction et de la rénovation des bâtiments municipaux • Réglementer la marche au ralenti

4.4.	Privilégier l'électricité pour remplacer les sources d'énergies non renouvelables ou polluantes dans une perspective de décarbonation
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan d'électrification des véhicules municipaux • Développer un plan de décarbonation des bâtiments

Indicateurs et cibles :

- Réalisation des deux plans identifiés
- Réduction de 10 % de la consommation de carburant par les véhicules municipaux par rapport aux données de 2022

5. Adaptation aux changements climatiques

Objectifs :

- Améliorer la résilience de la population relativement aux canicules
- Améliorer la résilience des infrastructures par rapport aux pluies diluviennes et aux risques d'inondations

ACTIONS	
5.1.	Se doter d'outils pour accroître la résilience de la population et des infrastructures par rapport aux événements climatiques extrêmes
	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un plan d'adaptation aux changements climatiques
5.2.	Réduire les surfaces asphaltées au profit de la végétation pour éviter la formation d'îlots de chaleur et prévenir les inondations
	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer des objectifs de déminéralisation lors de la réfection des rues ou des stationnements dans la planification municipale • Intégrer les critères de la certification de stationnements écoresponsables dans la planification municipale et encadrer les promoteurs pour qu'ils adoptent la même démarche
5.3.	Aménager des haltes-fraîcheur
	<ul style="list-style-type: none"> • Planter des arbres et d'autres végétaux dans les parcs où il y en a peu
5.4.	Favoriser la construction de bâtiments de manière à mieux gérer l'augmentation des températures et des précipitations
	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer l'aménagement de toits verts et de toits blancs par une réglementation appropriée

Indicateurs et cibles :

- Réalisation du plan identifié
- Plantation de 200 arbres par année
- Déminéralisation globale annuelle de 10 % pour les voies de circulation du centre urbain faisant l'objet d'une réfection

6. Gestion écoresponsable et saine gouvernance

Objectifs :

- Partager les connaissances en lien avec les différents sujets environnementaux avec la population et les autres acteurs du milieu
- Améliorer les pratiques internes et rehausser les exigences demandées aux partenaires et aux fournisseurs de biens et de services
- Développer des ressources financières pour mettre en œuvre le plan d'action

ACTIONS	
6.1.	Se doter d'outils qui permettent de tenir compte de l'empreinte environnementale dans le choix des biens et des services
	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'une politique et d'une grille décisionnelle d'approvisionnements écoresponsables • Documenter l'empreinte environnementale et économique du cycle de vie des biens et des services pour faire des choix de consommation éclairés
6.2.	Se doter d'outils pour rendre les événements écoresponsables
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique et un plan de mise en œuvre pour créer des événements écoresponsables • Développer une grille pour encadrer les événements organisés dans les lieux municipaux par des tiers
6.3.	Se montrer exemplaire en appliquant les meilleures pratiques corporatives
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les bonnes pratiques de la Ville, notamment par l'obtention de certifications environnementales • Bonifier la réglementation actuelle et les procédures pour mieux protéger l'environnement
6.4.	Mettre en place diverses mesures écofiscales
	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au projet d'étude intermunicipal du système d'écofiscalité • Créer un fonds vert et un fonds pour faire l'acquisition stratégique de terrains • Participer au marché volontaire du carbone grâce aux réductions des émissions de GES
6.5.	Collaborer avec l'ensemble des parties prenantes pour créer une synergie entre elles et améliorer la portée des actions
	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'un mécanisme pour faciliter la collaboration avec les autres services municipaux dans la protection de l'environnement • Collaborer avec les autres municipalités et les organisations, notamment pour protéger la qualité du milieu hydrique et établir des corridors écologiques • Planifier des rencontres périodiques avec les citoyens pour échanger sur différents sujets en lien avec le plan d'action

6.6.	Développer des outils et réaliser des activités pour informer, sensibiliser et éduquer les différents groupes de citoyens sur des sujets de nature environnementale
	<ul style="list-style-type: none">• Créer une infolettre ou une édition environnementale du bulletin municipal• Poursuivre annuellement les activités de la brigade environnementale• Offrir un camp de jour thématique sur l'environnement• Mettre sur pied une journée de l'environnement• Développer des sentiers de découverte et des panneaux d'interprétation• Organiser des corvées de nettoyage• Promouvoir les pelouses écologiques• Offrir de l'information sur les effets des pesticides sur la santé et la biodiversité• Développer une campagne contre la marche au ralenti

Indicateurs et cibles :

- Adoption des deux politiques identifiées
- Participation à six rencontres d'échanges avec les différentes parties prenantes par année
- Production d'un plan de sensibilisation annuel



21 novembre 2023